SEANCE DU 03 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six le trois août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-Tallende, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BROSSARD, Maire.

Présents : M. BROSSARD Pierre, M. HOCKAUF Mathieu, Mme ATTEN Fanny, M. GAGNON François, M. BAES Frédéric, M. SAINT-JOANIS Cyrille, Mme MALBRUNOT Marie-Hélène, M. SERANGE Jocelyn, Mme GUERRERO Brigitte, Mme LHERMET Florence, M. TOURET Serge.

Absents excusés : Mme GIRAUD-CHALARD (pouvoir à M. BROSSARD), Mme DELETANG (pouvoir à Mme ATTEN), Mme LACQUIT (pouvoir à Mme GUERRERO), Mme RAYNAUD (pouvoir à M. SERANGE), M. DON (pouvoir à M. HOCKAUF), Mme GUILLOT (pouvoir à Mme LHERMET). M. GIRAUD, M. LUSINIER.

Mme GUERRERO Brigitte a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- Rappel au règlement intérieur
- Approbation compte rendu réunion précédente
- Attribution marché « fourniture et livraison repas et mise à disposition d'un employé de cuisine » pour le Service Municipal Accueil et Restauration
- Tarif repas Service Municipal Accueil et Restauration
- Budget et subvention école publique
- Participation à l'école Sainte-Cécile
- Acquisition parcelle AB 648p : précisions demandées par le notaire
- Questions diverses

Monsieur HOCKAUF fait un rappel à l'attention du public concernant le règlement intérieur du conseil municipal, notamment l'article 12 qui stipule :

L'auditoire doit conserver le silence pendant toute la durée de la séance. Toute marque d'approbation ou de désapprobation est interdite.

Monsieur TOURET demande des informations concernant la mise à disposition des documents préparatoires. Monsieur HOCKAUF indique que les informations sont à dispositions sur le fichier partagé « élus », il fournira les explications nécessaires si besoin, pour l'accès.

Adoption procès-verbal réunion précédente

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION MARCHE « FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS ET MISE A DISPOSITION D'UN EMPLOYE DE CUISINE » POUR LE SERVICE MUNICIPAL ACCUEIL ET RESTAURATION

Délibérations n° 2026-38

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'assurer la fourniture et la livraison de repas en liaison froide ainsi que la mise à disposition d'un.e employé.e de cuisine pour le service municipal d'accueil et de restauration, à compter du 1er septembre 2026.

Ainsi, une procédure de passation de marché public sous forme de procédure adaptée (MAPA) a été lancée conformément aux dispositions du Code de la commande publique et l'avis de publicité a été publié le 4 juin 2026 sur le profil acheteur de la commune et dans le journal La Montagne.

Un seul candidat a déposé une offre dans le délai imparti : l'ESAT DE CEYRAN. Un rapport d'analyse a été rédigé par les services de la commune et présenté lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 15 juillet 2026, basé sur des critères de choix définis dans le règlement de consultation :

- Prix des prestations : 30%
- Valeur technique : 70%

Cette analyse a permis de démontrer que l'offre présentée par l'ESAT DE CEYRAN répond aux critères techniques attendus dans l'ensemble. L'offre présente les caractéristiques principales suivantes :

- Montant estimé annuel : mini : 85 000 € HT / max : 95 000 € HT
- Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois

En conséquence, les conclusions de la CAO amènent à proposer au Conseil Municipal d'attribuer le marché de « fourniture et livraison repas et mise à disposition d'un employé de cuisine » pour le Service Municipal Accueil et Restauration à l'unique candidat : l'ESAT DE CEYRAN.
Le prix unitaire du repas ressort à 4.15 € et la mise à disposition d'un employé de cuisine à 22.50 € de l'heure.

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes du marché objet de la délibération ;
- Attribue le marché « fourniture et livraison repas et mise à disposition d'un employé de cuisine » pour le Service Municipal Accueil et Restauration à l'ESAT DE CEYRAN,
- Autorise M. le Maire ou son adjointe à signer ledit marché, ainsi que toutes les pièces contractuelles, avenants et documents s'y rapportant ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune aux articles et chapitres correspondants pour la durée du marché.

TARIF 2026-2027
REPAS SERVICE MUNICIPAL ACCUEIL ET RESTAURATION

Délibération n° 2026-39

Suite au résultat de la consultation relative à la fourniture des repas et mise à disposition d'un employé de cuisine, et compte tenu du maintien des prix du fournisseur,

La commission « Ecole Jeunesse » propose de maintenir :

- les tarifs de l'an dernier et d'adopter le tableau suivant **(QF : quotient familial) :**

Prix repas mini	4,46 €
Prix repas maxi	5,80 €
QF mini	1000*
QF maxi	3000
* QF < 1 000 tarif social à 1 €	

Et de prendre en compte le quotient familial de chaque famille pour le calcul des tarifs, en appliquant la formule suivante :

$$\text{Prix prestation} = \text{prix mini} + (\text{QF précis} - \text{QF mini}) \times \frac{(\text{prix maxi} - \text{prix mini})}{(\text{QF maxi} - \text{QF mini})}$$

le tarif étant ainsi personnalisé pour chaque famille suivant son quotient familial.

- Pour les familles extérieures, il est proposé de maintenir le tarif unique pour le repas, soit 6.05 €.

- Concernant le tarif social « repas à 1 € » pour un quotient familial inférieur à 1 000 il est proposé son maintien pour les St-Amantois et les « familles extérieures ».

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide,** pour l'année scolaire 2026/2027, les propositions de la commission « Enfance Jeunesse », ainsi que les modalités de tarification présentées.

BUDGET ET SUBVENTION ECOLE PUBLIQUE

Délibération n° 2026-40

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la commission « Ecoles/Enfance Jeunesse » relatives au budget 2026 pour l'école primaire publique :

- Maintien à 48 € par élève le montant pour les fournitures scolaires
- Maintien à 12 € par élève le montant pour les livres ou cadeaux de Noël.
- Octroi d'une subvention de 2 000 € pour les sorties et voyages.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission Ecoles/Enfance Jeunesse relative au budget 2026 de l'école primaire.

PARTICIPATION A L'ECOLE SAINTE-CECILE

Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

ACQUISITION PARCELLE AB 648p : PRECISIONS DEMANDEES PAR LE NOTAIRE

Délibération n° 2026-41

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération 2025-71 du 15 décembre 2025 relative à l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 648, rue du Crest, pour l'aménagement d'un parking, au prix de 20 €/m²,

Vu le document d'arpentage établissant la division de parcelles qui se décline en AB 763 et AB 764 pour une superficie totale de 1 231 m²,

Vu le message de l'office notarial relative à la demande de l'exploitant de la parcelle afin de prévoir les engagements de la mairie, à savoir :

- Prise en charge de la clôture à effectuer en limite du bien vendu
- Assurance que les eaux de ruissèlement ne viendraient pas sur le restant de la parcelle

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➢ valide l'acquisition des parcelles AB 763 et AB 764 pour une superficie totale de 1 231 m² au prix de 20 € le m² soit 24 620 €,

➢ s'engage à prendre en charge la clôture à effectuer en limite du bien vendu et assure que les eaux de ruissèlement ne viendront pas sur le restant de la parcelle.

➢ autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que les notaires ont demandé à installer à leur frais deux bornes de recharge de véhicules électriques sur deux emplacements de stationnement, emplacements de stationnement réservés qui figurent sur leur bail.
Les modalités pratiques seront vues avec elle sur site.

Monsieur François GAGNON indique que :

- Un courrier a été adressé aux présidents d'associations pour les informer que les dossiers de demande de DALD doivent être déposées en direct auprès du Conseil Départemental.
- Les pompiers remercient la mairie pour le prêt de salles pour l'organisation de formation.

- Une invitation a été reçue pour une réunion le 07 octobre prochain avec le Directeur de la DRAT du Val d'Allier.

- Un rapport des gîtes de France précise que 252 nuitées ont été enregistrées sur St-Amant-Tallende, le prix moyen de la nuitée s'élève à 360 €.

- Une manifestation « Octobre ROSE » est en cours d'organisation, elle se déroulera les 3 et 4 octobre prochain.

- Le 08 août, un spectacle doit être organisé à St-Saturnin. Des informations doivent nous parvenir rapidement.

- Le 18 septembre aura lieu l'inauguration de la médiathèque de Clermont-Ferrand.

- Le feu d'artifice du « 14 juillet » n'ayant pu être tiré en raison des conditions climatiques, la manifestation est reportée au samedi 05 septembre.

Madame MALBRUNOT indique avoir pris contact avec Monsieur DELOULME de la Direction Départementale des Territoires qui a indiqué que le calendrier relatif à la révision du Plan de Prévention des Risques Inondation se déroulerait ainsi :
Fin 2027 : Premier résultat
2028 : Concertation
Fin 2028 : Décision.
M. DELOULME s'est proposé pour organiser une réunion début septembre à la mairie de Saint-Amant-Tallende pour discuter de ce dossier.

Madame LHERMET demande des nouvelles concernant la réinstallation des panneaux solaires de la Maternelle. Monsieur SAINT-JOANIS indique qu'un premier diagnostic effectué a permis aux élèves de regagner les locaux. Un deuxième diagnostic relatif à la structure de charge est en cours pour permettre de déterminer si la réinstallation des panneaux est possible avec ou sans travaux de renforcement.
Madame LHERMET regrette le retard de réinstallation compte tenu de l'ensoleillement de cet été.
Monsieur SAINT-JOANIS précise que la première étude a déterminé la charge actuelle à 99 %. Les panneaux représenteraient une charge de 8 % supplémentaires.
Dossier à suivre.

Mme LHERMET indique qu'une inauguration par Arverne Durable des panneaux de la salle polyvalente devrait être organisée en accord avec la municipalité. La mise en service des panneaux a eu lieu le 23 juillet dernier.

Année	N°	Objet	Nomenclature
2026	38	Attribution marché « fourniture et livraison repas et mise à disposition d'un employé de cuisine » pour le Service Municipal Accueil et Restauration	1.1
2026	39	Tarif repas Service Municipal Accueil et Restauration	9.1
2026	40	Budget et subvention école publique	7.5
2026	41	Acquisition parcelle AB 648p : précisions demandées par le notaire	3.1

Le Président de séance, La Secrétaire de séance,

Pierre BROSSARD Brigitte GUERRERO